Ludskanoff

SECTION D

1884

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

27, rue Saint-Guillaume, Paris

EXAMENS

Années 1882-83 - 1883-84.

Nom du Candidat : Ludskanoff

Prénoms : Alexandre K.

Adresse : Hôtel de la Chaumière à Ville d'Avray (S. et O.)

Lieu et date de naissance : né à Tirnovo (Bulgarie) le 3 mars 1854.

Titres du Candidat : ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères et des cultes de Bulgarie.

Section : diplomatique.

Résultat des examens : admis

ÉPREUVES ORALES

Matières de première année.

SESSION ORDINAIRE DE JUIN 18	SESSION EXTRAORDINAIRE DE DÉCEMBRE 1883	NOTES.	
	Géographie et Ethnographie	4	50
	Histoire diplomatique 1789 à 1830	6	
	Géographie économique	5	
	Traités de Commerce depuis 1786	4	
	Droit international (Cours)	5	50

Matières de seconde année.

SESSION ORDINAIRE DE JUIN 1884	SESSION EXTRAORDINAIRE DE DÉCEMBRE 18	NOTES.	
Histoire diplomatique 1830 à nos jours		4	50
d° d° 1648 à 1789		3	50
d° d° (Conférence)		4	75
Tableau de l'Europe contemporaine		4	
Affaires d'Orient depuis 1856		6	
Droit des Gens (Cours)		5	50
d° d° (Conférence)		4	50
Droit international (Conférence)		5	
Législation commerciale comparée		6	
Langue : Anglais	Langue :	4	50
	TOTAL. . . .	73	25

MOYENNE : 4 88 × 3 = 14 64

ÉPREUVES ÉCRITES

Travaux du courant de l'année :

	NOTES.	
Travail pour M. Renault (Titre du travail) Étude sur la question du Danube.	5	
Travail pour M. Funck-Brentano (Titre du travail) Étude sur les Capitulations.	5	
TOTAL. . . .	10	

MOYENNE. 5

Compositions de fin d'année :

	NOTES.	
Sujet de la première composition : *Donné par M.* Sorel	3	
Sujet de la seconde composition : *Donné par M.* Funck	3	50
TOTAL. . . .		

MOYENNE. 3.25

RÉCAPITULATION DES MOYENNES

	MOYENNES.
Travaux du courant de l'année	5
Compositions de fin d'année	3.25
Ensemble des épreuves des examens oraux (*moyenne* × 3).	14.64
TOTAL. . . .	22.89

Paris, le .... 188 .

Le Secrétaire de l'École,

VU :

Le Directeur de l'École,

CURRICULUM VITÆ

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 10 Xbre 1883.

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie et Ethnographie

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Gaidoz

M Ludskanoff élève de 1ère année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H Gaidoz

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du .... *188*....

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

....

NOM DE L'EXAMINATEUR

....

M Ludskanoff *élève de* 1ère *année.*

NOTE : très bien

OBSERVATIONS

....

....

....

....

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Albert Sorel

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 10 Xbre 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie économique

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Pigeonneau.

M Ludskanoff élève de 1re année.

NOTE : Bien 5.

OBSERVATIONS

Question Les productions et le commerce de la Bulgarie

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H. Pigeonneau

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 12 Xbre 1889

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Statistique & affaires commerciales

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Levasseur

M Ludskanoff élève de 1re année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

a demandé à être interrogé seulement sur les affaires commerciales

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

E. Levasseur

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 12 Xbre 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit international (cours)

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Renault

M Ludskanoff élève de 1ère année.

NOTE : 5 1/2

OBSERVATIONS

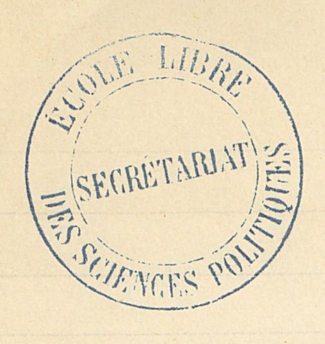
SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Renault

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.



Bonne division - vue du sujet - mais trop sommaire. Passable

Resumer, dans leurs rapports avec la politique générale de l'Europe, les differentes phases de l'indépendance de la Roumanie depuis le Traité de Kainardji jusqu'au Traité de Berlin.

9

La question des Principautés danubiennes de la Moldavie et de la Valachie forme partie intégrante de la question d'Orient. En effet, se trouvant par sa position géographique sur le chemin de la marche traditionnelle de la Russie vers Constantinople, la Roumanie a vu sur son sol ou dans son voisinage toutes les attaques que les successeurs du Pierre le Grand ont livrées à la Turquie. Le voisinage de l'Autriche, les luttes que cette dernière puissance a subies de la part des Sultans ainsi que ses aspirations sur la presqu'île balcanique donnent une grande importance à la question roumaine.

L'indépendance de la Roumanie a passé par differentes phases, mais ses rapports avec la politique générale de l'Europe peuvent être divisés en deux périodes principales: a) du Traité de Kainardji (1774) au Traité de Paris (1856) et b) du traité de Paris au Traité de Berlin.

Bien

I. Du Traité de Kainardji à celui de Paris

C'est la periode de la predominance absolue de la Russie. En effet, s'étant assuré le protectorat des Principautés Danubiennes par le Traité de Kaïnardjik, la Russie n'a fait que consolider sa politique claire, simple et constante par le Traité de Bucharest, par le protocole de Balta-Liman et par le Traité d'Andrinople. Ayant obtenu de plus par ces traités la possession exclusive du Bas-Danube et s'étant assurée, par

le traité d'Unkiar-Skelessi la clôture des détroits des Dardanelles par la Porte en cas de guerre avec une puissance occidentale, la Russie était entrée pleinement dans la voie de la réalisation des ~~plans~~ de Pierre le Grand. Il était très naturelle que la Russie trouvasse l'appui et la sympathie des populations des Principautés Danubiennes parceque pour la periode où nous sommes la communauté religieuse supplantait l'idée de nationalité. Aussi la Russie par son général Kiseleff domina-t-elle longtemps en Roumanie.

Le gouvernement de la Restauration étant pour une alliance avec la Russie était prêt à seconder ses plans en Orient. Les rapports du gouvernement de Louis-Philippe avec la Russie étaient très froids par suite de l'attitude de l'empereur Nicolas vis-a-vis du gouvernement de Juillet.

C'est l'Angleterre surtout qui s'effrayait de la prédominence russe; aussi Palmerston s'est-il écrié après le traité d'Unkiar Skelessi, qu'on doit forcer les Dardanelles et bruler la flotte russe dans la mer noire.

La politique de tous les gouvernements pendant cette période n'était autre que de tacher de limiter la prédominence russe en Orient et par conséquent en Roumanie. Aussi passons nous à la seconde période, où les principautés Danubiennes passent sous la garantie collective des puissances — forment partie du droit publique européen.

II Du traité de Paris au Traité de Berlin

Le 1er point des quatre garanties portait que les Principautés Danubiennes seront mises sous la protection des Puissances garantes. Les conférences préliminaires de Vienne n'ayant abouti la question fut portée devant le Congrès de Paris,

et forma parti du Traité de 30 Mars 1856. La Bessarabie fut détachée de la Russie et donnée à la Moldavie. Les détails ~~de~~ l'organisation intérieure des deux principautés, gouvernées par deux Hospodars et ayant chacune un Divan, ~~qui~~ a été remise aux principautés elles-mêmes. A cet effet des élections pour les Divans eurent lieu en Valachie et en Moldavie. Le mouvement unioniste ayant fait de progrès dans les deux pays, et le hospodar de Moldavie — Vogoridi — étant contre la réunion des deux principautés, employa des moyens illégales pour fausser les élections. Il était secondé par l'Autriche, l'Angleterre et la Turquie. La France, la Russie et l'Italie de même que la Prusse au contraire était pour l'unification roumaine il a failli éclater une rupture entre les alliés de la guerre de Crimée. On aboutit à une solution transactionnelle : une commission européenne fut nommée à Bucharest de ~~s'occuper de l'op~~ preparer un projet pour l'organisation des deux pays. Une conférence en 1858 se réunit à Paris sur les affaires roumaines.

Mais dans tous les arrangements intervenus concernant les Principautés, on n'avait pas prevu l'eventualité de l'élection de la même personne par les deux principautés comme prince. Aussi l'Europe se trouva-t-elle dans une position assez perplexe quand les deux principautés nommèrent le Colonel Couza comme prince. Grace à l'appui de la Russie et de la France le prince Couza dans son voyage à Constantinople en 1861 obtint du Sultan un firman d'investiture et ainsi l'unification des deux principautés fut accomplie.

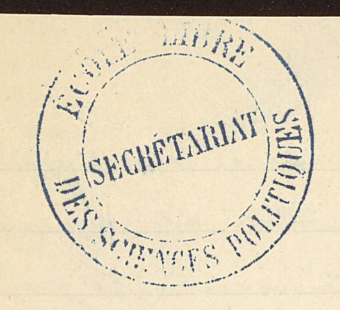
Le renversement de Couza en 1866 remua beaucoup les chancelleries. Cependant l'élection du Prince Charles de la famille ~~de~~ Hohenzolern épargna à l'Europe des complications.

La politique des puissances dans cette seconde période peut être ainsi décrite:

La Russie désirant des complications en Orient et par suite la revision du Traité de 1856, Napoléon III trouvant dans la question roumaine l'application de ses idées favorites — des nationalités, l'Italie ayant passé par la même évolution que les deux principautés Danubiennes, la Prusse n'ayant une politique definie sur la question d'Orient suivait la Russie — tous ces Etats étaient favorables à la Roumanie

Au contraire, la Turquie perdant des provinces, l'Autriche ne désirant nullement avoir un Etat roumain assez fort qui pourrait avec le temps reclamer les roumains de la Transylvanie et encore ne voulant changer le statu quo, et en fin l'Angleterre craignant pour la route des Indes par suite de l'établissement de la Russie à Constantinople — tous ces Etats étaient contre tout affaiblissement de la Turquie, tout changement de statu quo et par conséquent pas favorable au mouvement unioniste des deux Principautés.

Le 16 Juin 1884. A. Ludskanoff



N° 3½ Bonne entrée en matière mais exposé trop [illegible], quelques erreurs insignifiantes.

[illegible signature]

Les immunités diplomatiques

Il est un principe fondamental du droit public moderne que, les lois de police, de l'ordre publique et de sûreté générale obligent tous ceux qui habitent le territoire d'un pays. Cependant, à part le cas quand les chefs d'Etat se deplacent et voyagent à l'étranger, les immunités diplomatiques dont jouissent les représentants diplomatiques étrangers forment une dérogation à ce principe, c'est ce qu'on appelle la fiction de l'exterritorialité. Mais alors comment justifier cette dérogation ? C'est par suite du caractère officiel, dimplomatique dont ils sont revêtus ; c'est par suite de l'idée même de l'Etat, que les représentants diplomatiques jouissent de ces immunités. En effet, l'idée même de l'Etat presuppose son indépendance complète et absolue et par conséquent ses représentants à l'étranger doivent jouir des mêmes attributions. C'est ainsi que nous les voyons dans l'ancien temps revêtus ~~les représentants étrangers~~ d'un caractère sacré.

Mais alors qu'est ce au fond que ces immunités diplomatiques ? C'est que l'inviolabilité de leurs personnes, de leurs domiciles, de leurs correspondance et l'exercice de leur culte sont assurés aux représentants étrangers. De plus, ils ne sont pas justiciables devant les tribunaux du pays de leur résidence ni pour les infractions pénales qu'ils ont commises, ni pour les dettes qu'ils ont contractées. En fin ces mêmes immunités s'étendent

sur leur suite officielle aussi bien que non-officielle.
Mais est-ce à dire que les représentants étrangers jouissent d'une impunité ? Nullement. Le gouvernement territorial a les deux moyens suivants contre les agents diplomatiques délinquants:
a/ un recours diplomatique auprès de leurs gouvernements
et b/ peut leur donner leurs passeports.

Tant que le représentant étranger n'a eu recours aux autorités locales pour la répression d'un crime ou délit qui a été commis dans son domicile, les dernières doivent se désintéresser de la poursuite de l'infraction, mais du moment que le représentant étranger s'adresse aux autorités locales elles deviennent compétentes de la poursuite, de l'instruction et du jugement de l'infraction.

Les immunités diplomatiques n'ont pas toujours été bien observés partout. On cite un exemple ~~quand~~ de l'arrestation par les autorités anglaises de l'ambassadeur de Pierre le Grand à Londres.

Mais quelle est l'étendue de ces immunités ; est-ce que les représentants étrangers ont une autorité judiciaire sur leur suite ? Nous ne le croyons pas. Tout ce qu'ils peuvent faire c'est de préparer l'instruction de l'affaire et d'envoyer le délinquant pour être jugé par ses juges naturels de son pays d'origine.

En traitant ~~la question~~ des immunités diplomatiques nous avons envisagé la question d'un point de vue général. Cependant il faut bien faire une distinction entre les pays de chrétienté et ceux hors chrétienté (l'Orient et l'extrême-Orient). Dans les premiers ces immunités appartiennent exclusivement aux agents qui ont un caractère officielle diplomatique

et nullement aux consuls. Les derniers ne jouissent en principe d'aucun privilège à part ceux qui leur sont accordées soit par des stipulations formelles dans les traités et conventions, soit par suite des coutumes qui se sont établies en vertu de la courtoisie internationale et du principe de la reciprocité. Au contraire, dans les pays hors chrétienté les consuls jouissent pleinement des immunités diplomatiques. Ceci tient à diverses causes dans l'examen desquelles nous ne pouvons entrer ici. Disons seulement que ceci a été le resultat de la difference des civilisations, des Capitulations, des coutumes et des droits que les consuls se sont arrogés.

Examinant l'hypothèse où les immunités seront violées il faut dire que la conséquence immédiate sera la rupture des négociations et même un casus belli. Heureusement, avec le progrès des moeurs et la courtoisie internationale de notre siècle, ça ne peut guère arriver aujourd'hui.

Il y a une idée fausse, assez repandue, sur la fiction d'exterritorialité en ce qui concerne le domicile d'un répresentant étranger — c'est, de regarder son hôtel comme un morceau du territoire étranger. Selon nous la vraie explication est celle que nous avons donner plus haut: que c'est le caractère officiel de l'agent diplomatique, que c'est l'idée même de l'Etat, que c'est enfin la courtoisie internationale qui necessitent et justifient les immunités diplomatiques, — derogations importantes à la souveraineté territoriale.

Paris le 17 Juin 1884 A. Ludskanoff

X

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique 1830 à nos jours

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Sorel.

M Ludskanoff élève de 2e année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

~~Composition~~

~~Interrogation 4 1/2~~

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Albert Sorel

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique 1648-1789

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Pigeonneau

M Ludskanoff élève de 2e année.

NOTE : 3 1/2 Faible

OBSERVATIONS

Traités d'Utrecht

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H. Pigeonneau

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 24 Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique 1648 à 1789 (Conférences)

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. de Ferrari

M Ludskanoff élève de 2e année.

NOTE : 4 3/4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

E. de Ferrari

Typ. G. Chamerot. — 14678.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Tableau de l'Europe contemporaine.

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Leroy-Beaulieu

M Ludskanoff élève de 2e année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

A. Leroy-Beaulieu

Typ. G. Chamerot. — 14678.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 $^{1}/_{4}$, ou 3 $^{1}/_{2}$, ou 3 $^{3}/_{4}$.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Affaires d'Orient depuis 1856

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Vandal

M Ludskanoff élève de 2e année.

NOTE : 6

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

A. Vandal

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit des Gens (Conférences)

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Funck-Brentano

M Ludskanoff élève de 1ère année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Th Funck B

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit des Gens. (Cours

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Funck Brentano

M Ludskanoff élève de 2e année.

NOTE : 5 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Th Funck Br

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit international (Conférence)

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Renault

M Ludskanoff élève de 2e année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

L Renault

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 $^1/_4$, ou 3 $^1/_2$, ou 3 $^3/_4$.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Législation commerciale comparée

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Lyon-Caen

M Ludskanoff élève de 2e année.

NOTE : 6

OBSERVATIONS

De la législation commerciale anglaise.

De la loi anglaise de 1862 (Companies act) sur les sociétés.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

M. Lyon-Caen

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1884

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Langue Anglaise

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Motheré

M Ludskanoff élève de 2e année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

J. Motheré

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 1/4, ou 3 1/2, ou 3 3/4.